



**DOCUMENT  
D'INFORMATION COMMUNALE  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
(DICRIM)**

**ABRIES**

*Date de mise à jour : Automne 2006*

# Document d'information Communale sur les Risques Majeurs

## Prévenir et informer

*Notre montagne est belle, elle bénéficie d'un climat ensoleillé et sec. Pourtant les caprices du temps peuvent quelquefois nous démontrer que la nature reste maître de ses actes et que l'homme doit se plier devant ses excès. Nous essayons, bien sûr, de nous protéger, de reconstruire, de vivre. Les documents du PPR et PLU nous aident à tenir compte des consignes et des observations. Pourtant, je pense que l'information reste un moyen efficace pour se protéger des risques naturels majeurs de notre commune.*

*Avec l'aide du dispositif d'appui aux territoires du Conseil Régional, animé par la Société du Canal de Provence et soutenu par le PNR du Queyras, nous éditons pour chacun de vous ce DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs). Le but de ce document est de vous informer sur l'organisation de l'alerte et des secours, vous rappeler les conduites à tenir en cas de catastrophe naturelle.*

*Nous avons aussi réalisé le PCS (Plan Communal de Sauvegarde), consultable en Mairie, pour nous aider en interne à formaliser l'organisation de la cellule de crise et nous permettre ainsi de mieux la gérer.*

Le Maire

## Numéros utiles :

### Numéros d'urgence :

- Numéro d'appel d'urgence européen à partir d'un téléphone portable : 112
- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17 ou 04 92 46 70 62
- SAMU : 15
- Médecins : - Centre médical d'Aiguilles : 04 92 46 70 07  
- Cabinet Moline : 04 92 45 84 25
  
- EDF : 0810 05 10 00
  
- En cas de crise, un PC de crise est ouvert en Mairie : 04 92 46 71 03

### Météo :

- 08 92 68 02 05

## Les crues torrentielles

### Définition du risque

Ce phénomène se rencontre dans toutes les zones montagneuses.

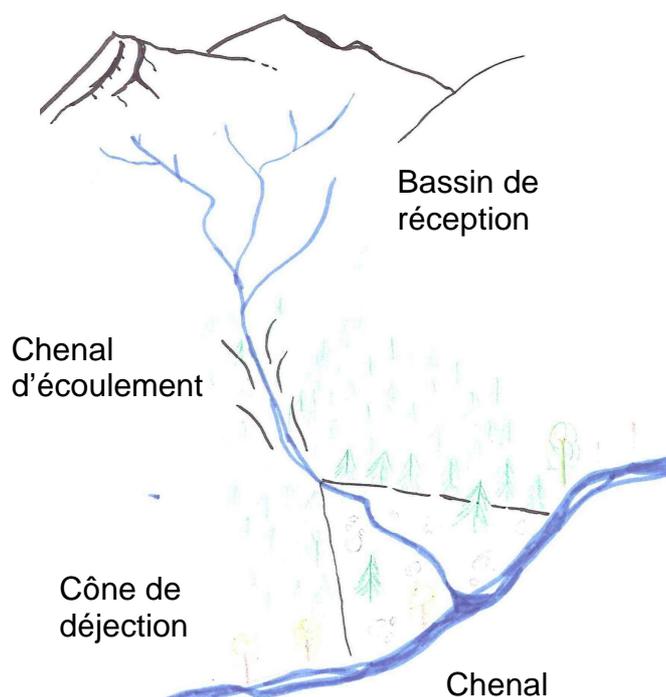
Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes pluies très violentes, ou alors prolongées. Les vitesses de courant sont généralement élevées, la montée rapide des eaux et le charriage de matériaux très important. Dans les cas extrêmes, il y a formation de laves torrentielles capables de transporter des blocs énormes. De plus, les berges peuvent être érodées, le lit engravé, et des débordements peuvent toucher des quartiers habités.

### Les trois parties d'un torrent :

Réception des précipitations :  
alimentation en eau et en matériaux

Concentration des eaux et des  
matériaux dans un chenal plus ou moins  
étroit et encaissé

Etalement des eaux et dépôt des  
matériaux transportés



### Le climat favorise les crues, qui peuvent être dues :

- aux averses et orages d'été, très rapides, qui déversent de grandes quantités d'eau et qui peuvent engendrer des crues
- aux pluies faibles, mais longues, qui favorisent l'instabilité des terrains en les saturant en eau (phénomène du retour d'Est)

Les crues coïncident avec ces précipitations, en périodes arrosées : printemps (mai juin) et automne (septembre octobre).

### Le risque sur la commune

La commune est concernée par les torrents du Guil et du Bouchet, ainsi que par de nombreux petits torrents, notamment celui de la Garcine à Abriès et d'Urine à Valpréveyre.

### La commune vit avec ce risque :

De nombreuses études définissent la probabilité pour qu'une inondation se produise. Elles ne suppriment pas le risque, mais permettent à la commune de prendre un certain nombre de mesures préventives :

- Le PLU définit des zones inconstructibles et des zones dans lesquelles on trouve des conditions de construction et d'aménagement.
- Des travaux de protection contre les crues se font régulièrement sur les digues traversant le village et sont en projet pour la Garcine.
- Entretien des cours d'eau : curage et entretien des lits

### Comment se passe l'alerte ?

La prévision est difficile face au phénomène torrentiel, et repose principalement sur les bulletins d'alarme météorologiques et de précipitation.

Les campings du Gouret à Aiguilles et le la Monta à Ristolas disposent d'un système d'alerte de montée des eaux.

En cas d'événement exceptionnel, l'alerte à la population se fait de la manière suivante :

- Déclenchement de la sirène d'alarme (3 signaux d'une minute) ou du tocsin
- Porte à porte chez tous les habitants, par des personnes référentes

### Que fait la municipalité ?

Elle est chargée de diffuser l'alerte, d'évacuer, de reloger et soutenir la population.

### Que fait la population ?



Fermez portes  
et aérations



Montez dans les étages ou  
dans un quartier en hauteur



Coupez le gaz  
et l'électricité



Ecoutez la radio  
Fréquence 90.8



N'allez pas chercher vos enfants  
à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas, libérez les lignes  
pour les secours

**En temps normal :**

S'informer sur le risque, sa fréquence, son importance.

Assurer l'entretien des berges du lit si l'on est propriétaire riverain d'un cours d'eau (obligation légale).

Ne laissez pas vos papiers importants dans un meuble bas. Amarrez les cuves, faites une réserve d'eau potable.

**Avant :**

Tenez vous prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Rassemblez vos biens précieux, vos papiers d'identité.

N'allez pas à pieds ou en voiture dans une zone inondée, et ne restez pas dans votre véhicule.

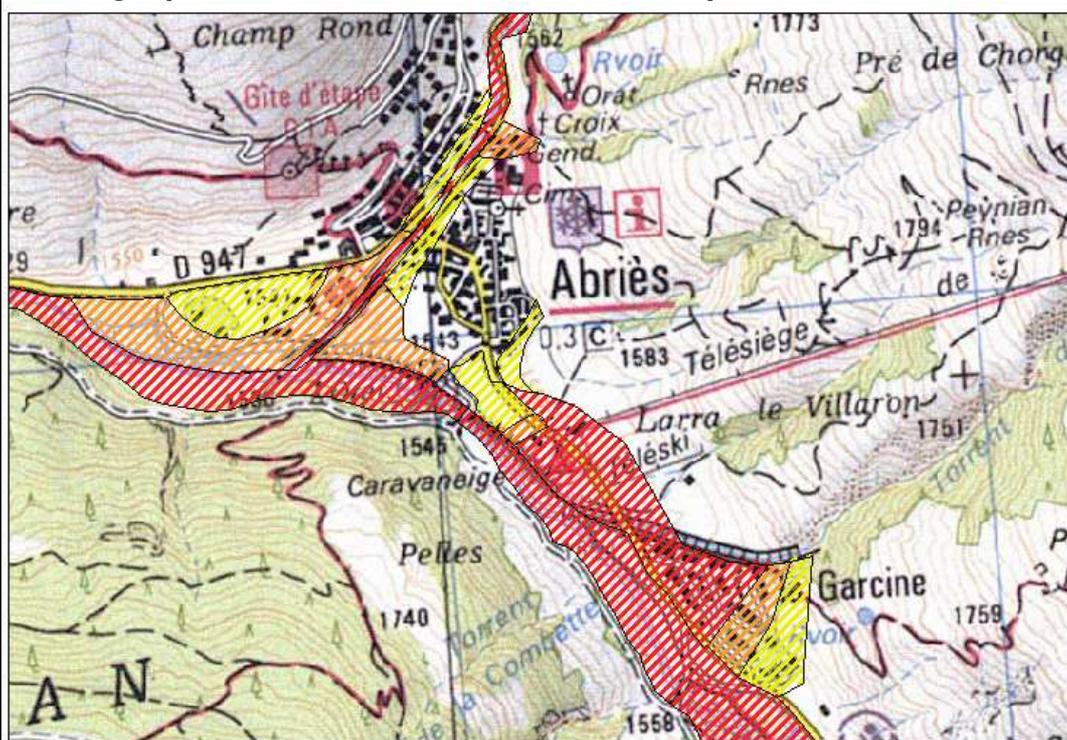
**En cas de dommage :**

Evacuer les dépôts de matériaux charriés avant qu'ils ne durcissent.

Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche. Chauffer dès que possible.

Aérer et désinfecter les pièces, si nécessaire.

S'assurer que l'eau du robinet est potable.

**Cartographie des zones inondables, d'après le Plan de Prévention des Risques**

Niveau de risque :

-  Risque faible
-  Risque moyen
-  Risque fort

*Le hameau du Roux n'est pas représenté sur cette carte car il n'est pas concerné par les crues torrentielles. En revanche la route D441 peut être endommagée ou coupée, ainsi que les lignes électriques et de téléphone, isolant le hameau.*

**Événements connus sur la commune d'Abriès**

**1408** : Crue du Bouchet, 70 maisons inondées, le torrent traverse le village.

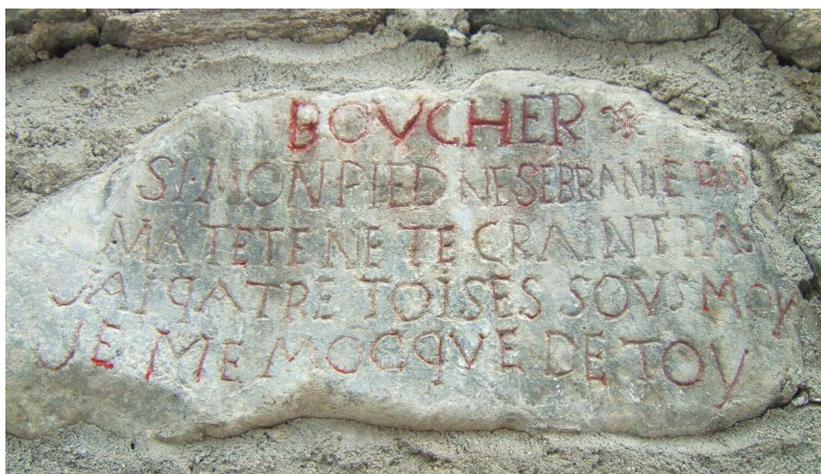
**1728** : Crue du Bouchet, 2/3 des maisons détruites de fond en comble, cimetière emporté, église engravée.

**1957** : Crue du Guil et du Bouchet, ponts endommagés, route du Roux emportée, 2 hangars emportés.

**Juin 2000** : Crue du Guil, ponts endommagés.

**Octobre 2000** : Crue du Bouchet, camping de Valpréveyre engravé, route coupée

**2002** : Crue du Bouchet et Guil, campings évacués, destruction du plan d'eau.



*Pierre écrite s'adressant au Bouchet. Mur du cimetière*

## Les mouvements de terrain

**Définition du risque**

Il s'agit de déplacements gravitaires, lents ou rapides, de masses de terrain. Cela comprend les glissements de terrain, les coulées boueuses et les chutes de pierres.

**Le risque sur la commune**

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Les quartiers du Restouble et de l'Hoche sont concernés par les chutes de pierres.

Des glissements de terrain sont observés le long des berges des cours d'eau, mais aussi au dessus du hameau du Roux.

**La commune vit avec ce risque :**

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises dans certains secteurs.

**Que fait la population ?**

Fuir latéralement

Gagner les hauteurs

Ne pas revenir sur ses pas

Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé

**Événements connus sur la commune d'Abriès**

Chute de blocs au Calvaire en 1900.

En 1976 un bloc a percuté le mur d'un chalet en construction

## Les avalanches

### Définition du risque

Une avalanche est un écoulement gravitaire rapide de neige. On distingue trois types d'avalanche : l'avalanche en aérosol, l'avalanche coulante et l'avalanche mixte. Les causes peuvent être soit une surcharge (abondance, vent, skieur..), soit un changement dans les propriétés de la neige (température...). Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.



### Le risque sur la commune :

Il existe une vingtaine de couloirs d'avalanches sur la commune d'Abriès.

Les couloirs d'avalanches principaux sont :

Au dessus de la route entre Abriès et Ristolas, à droite. Elle se produit pratiquement chaque année, et peut menacer la route et la piste de ski de fond.

Couloir de Côte Belle, menaçant la route du Roux, pratiquement annuelle.

Couloir de l'Alpet ou des Granges, avant le Roux à gauche.

### La commune vit avec ce risque :

**Ski** : La commission municipale de sécurité intervient en matière de sécurité du domaine skiable (ouverture/fermeture des pistes, déclenchement artificiel d'avalanches...). Elle fixe chaque année des seuils de pré-alerte aux établissements recevant du public.

**Routes** : Le Conseil Général peut fermer la Route Départementale si elle est menacée par une avalanche.

Lorsqu'il y a lieu, un Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) par hélicoptère sur les routes est établi par le Maire, le Conseil Général et la commission municipale de sécurité. L'arrêté est pris par le sous Préfet.

**Prévision** : elle est assurée par Météo-France Briançon, qui se base sur les données de la station météo de la Monta, et des stations de ski. Elle émet les bulletins régionaux d'Alerte Météorologique, en donnant une échelle de risque d'avalanche (allant de 1 à 5) quotidiennement.

## Que fait la population ?

→ Quand on est chez soi :

AVANT :



Fermer les volets



Ecouter la radio

APRES :



Evacuer sur ordre

→ Quand on est en voiture :

Respecter la signalisation si une route est coupée

Ne pas franchir les barrières

Ne pas stationner en zone de risque d'avalanche (drapeaux orange)

→ Quand on est à ski hors piste ou en randonnée :

**Toujours s'informer des conditions neigeuses et respecter les consignes de sécurité**

AVANT :

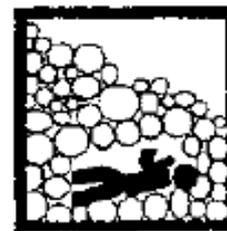


Fuir latéralement

PENDANT :



Essayer de nager



Former une poche d'air

## Documents disponibles

CLPA, Carte de Localisation Probable des Avalanches : document informatif, d'étude. Cet outil n'est pas adapté à la pratique de la montagne à ski et raquettes.

## Événements connus sur la commune d'Abriès

**Janvier 1681** : Avalanche de poudreuse aux « Granges » (sous le Roux). 11 victimes, 57 maisons rasées

**1755 et 1793** : Hameau de la Montette en partie ruiné